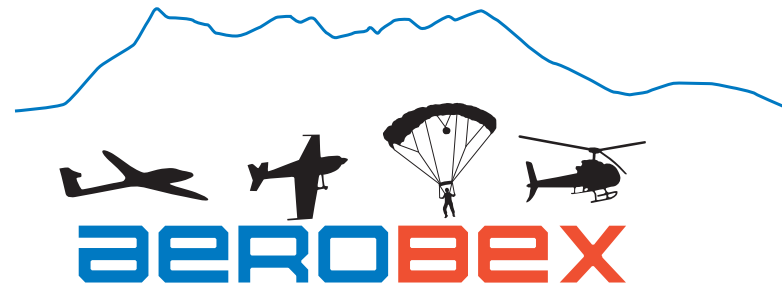




Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD



Aérodrome de Bex

Convention catégorie D pour vols transfrontaliers
sans utilisation d'un aérodrome douanier



Dates importantes

- Nouvelle Loi sur les douanes 1^{er} mai 2007
- Mesures d'économie de la Confédération : AFD = 420 Postes 1^{er} janvier 2008
- Schengen Décembre 2008
- → Les autorisations établies sous l'ancienne législation caduques 30 avril 2009
- Harmonisation et simplification des procédures
- Renouvellement sur 10 ans de la convention catégorie D 1^{er} avril 2014



Schengen

Frontières extérieures de la Suisse → Aérodomes

Le Code Schengen prévoit 4 catégories :

A = Aéroports internationaux

B = Aérodomes avec trafic de ligne ou vols réguliers à destination ou en provenance de pays tiers :
Altenrhein, Sion

C = Aérodomes avec trafic faible ou sporadique à destination ou en provenance de pays tiers :
Blécherette

D = Terrains d'atterrissage sans trafic en provenance de pays tiers : Aérodomes avec trafic toléré



Catégories Schengen → Aérodromes douaniers

Catégories A, B, C



Aérodromes douaniers

Catégorie **D**



Aérodromes avec **trafic toléré**

Autres aérodromes



Aucun vol transfrontalier



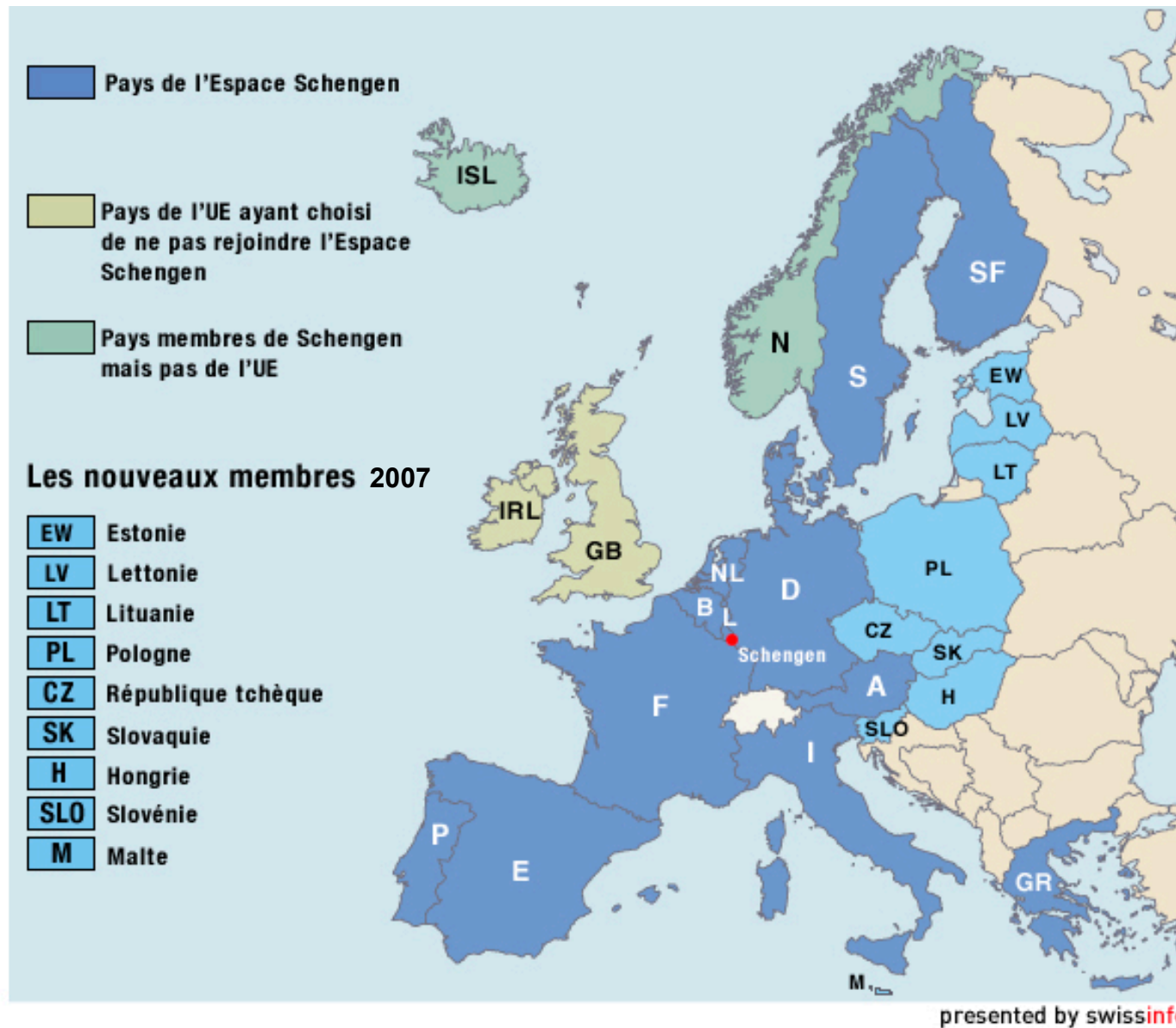
Aérodromes avec trafic toléré → Catégories Schengen

- Catégorie Schengen « **D** »
- Aucun trafic en provenance ou à destination de pays tiers
- Avec trafic transfrontalier « intra-Schengen » sur la base d'une Convention sur le statut d'aérodrome avec **trafic toléré**



La géographie de l'espace Schengen

- Membres historiques UE: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et la Suède.
- + deux pays non membres de l'UE, à savoir la **Norvège** et **l'Islande**
- Chypre mis à part, les dix nouveaux États de l'Union Européenne que sont l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, sont devenus membres de l'espace Schengen en 2008.
- Chypre, membre de l'UE, la Suisse et le Liechtenstein, non membres, doivent adhérer à l'Espace Schengen vers la fin de 2008. La **Bulgarie** et la **Roumanie**, qui ont rejoint l'UE au 1er janvier 2007, se sont engagées à préparer leur adhésion pour 2011.
- Enfin, **il existe des États membres de l'Union Européenne qui se trouvent encore en dehors de l'Espace Schengen**. Il s'agit du **Royaume-Uni** et de **l'Irlande**, qui ont choisi de maintenir les contrôles aux frontières avec les autres États membres de l'Union Européenne.



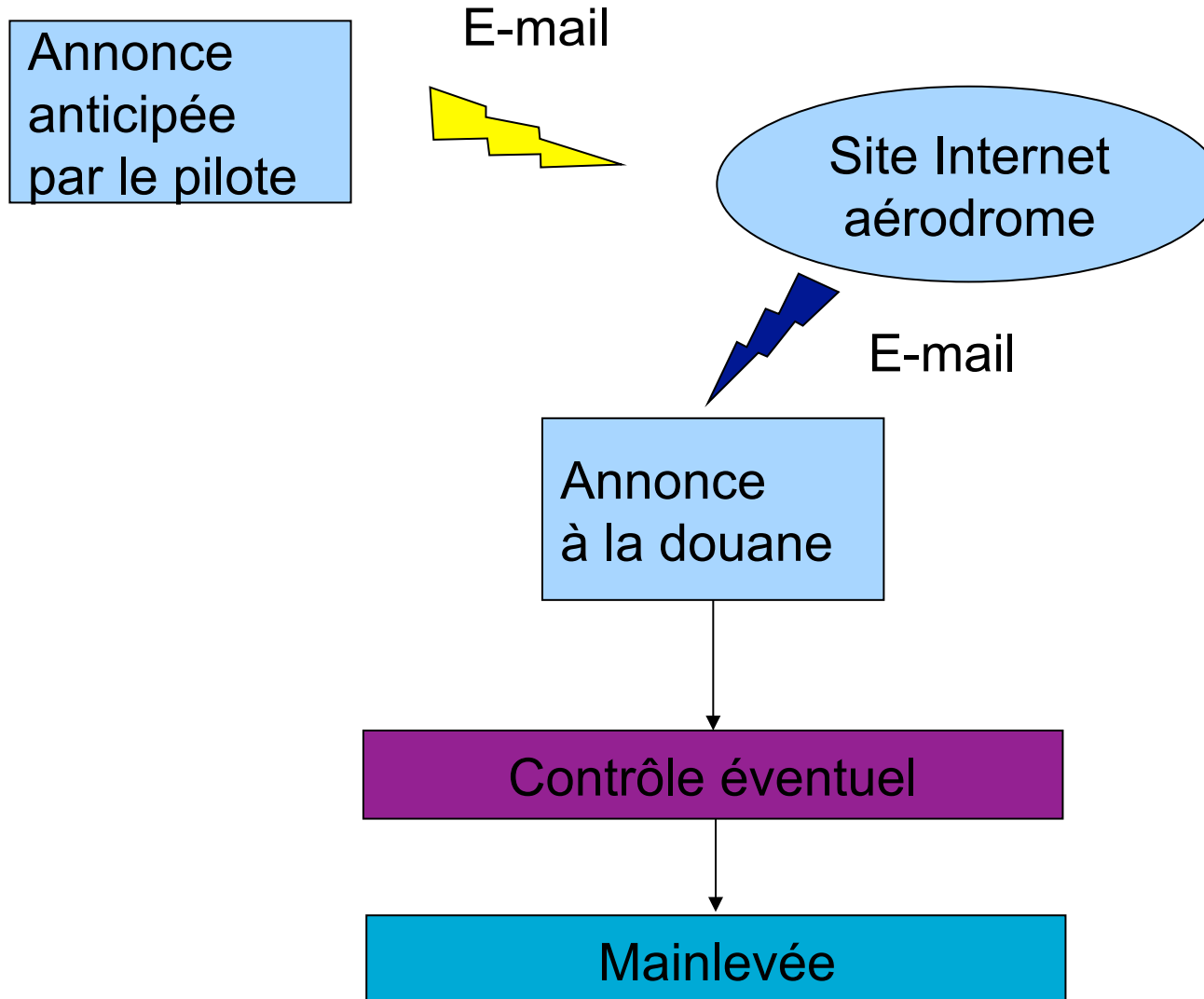


Aérodrome avec trafic toléré : définition

- Aérodrome non douanier
- Avec trafic transfrontière intra-Schengen
- Sans marchandise
- Pas de carburant détaxé
- Annonce préalable du vol par le pilote sur le site Internet de l'aérodrome
- Transfert de l'annonce par le responsable de l'aérodrome par e-mail à la douane
- Convention
- Les parties à la Convention assument leurs responsabilités



Procédure






AEROBEX

HOME LIENS CONSEIL D'ADMINISTRATION GROUPEMENTS RESTAURANT ARCHIVES CALENDRIER C QUESTION? NUISANCE

Bienvenue sur l'aérodrome des Placettes

- Salle de cours
- ~~Essence~~
- Douane
- ~~Cartes VAC~~
- Vélos
- Météo



 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Douane Zoll Dogana

Déclaration de douane pour vols transfrontaliers (Aérodrome de Bex)

Mot de passe:

Aimeriez-vous modifier une déclaration précédente ou l'utiliser comme modèle? Si oui, introduisez ici le "code template" que vous avez reçu en remplissant votre dernière annonce.

✔ Template ✖ Modifier

Immatriculation: <input type="text"/>	Entrée, Sortie: <input type="text"/>
État aérodrome (étranger): <input type="text"/>	
Lieu de départ (City): <input type="text"/>	Lieu de destination (City): <input type="text"/>
Date, heure (LT) départ: <input type="text"/>	Date, heure (LT) d'arrivée: <input type="text"/>
Aéronef: <input type="text"/>	MTOW: <input type="text"/> kg
Téléphone (mobile): <input type="text"/>	
E-Mail: <input type="text"/>	

Le pilote s'engage à respecter les prescriptions de douane et de police mentionnées cidessous et à en donner connaissance à l'équipage et aux passagers. Par ailleurs, chaque passager est personnellement responsable de l'observation des prescriptions.

Cette procédure de douane est applicable uniquement aux vols Intra-Schengen!

Prescriptions douanières

Importation: Seules peuvent être emportées des marchandises **n'excedant pas les franchises quantitatives et les franchises-valeurs et qui ne sont pas soumises à d'autres restrictions**. Les prescriptions peuvent être consultées sous www.zoll.admin.ch.

Exportation: Seules peuvent être emportées des marchandises du trafic touristique qui ne sont pas soumises à des restrictions et pour lesquelles aucune exonération fiscale ne sera revendiquée du fait de l'exportation.

Les autres marchandises ne peuvent être importées et exportées que par un aérodrome douanier. Le non-respect de ces prescriptions est puni en tant que violation des prescriptions douanières. Les contrôles du service douanier s'effectuent sans interrogation préalable.

Prescriptions de police

Pilote, équipage et passagers doivent emmener des documents de voyage valables. **Les personnes assujetties à l'obligation du visa sont tenues d'entrer et de sortir par un aérodrome douanier.**

Le non respect de ces dispositions sera considéré comme une violation de l'art. 292 du Code pénal suisse.



Pilote/Equipage			
Nom, prénom, domicile	Date de naissance	Pièce d'identité (n°)	Nationalité

Passagers			
Nom, prénom, domicile	Date de naissance	Pièce d'identité (n°)	Nationalité

Pour les formalités douanières, les informations concernant le pilote et les passagers seront transmises aux organes compétents chargés des contrôles frontières. Les données traitées seront conservées pendant cinq ans. La transmission électronique des données n'est pas sécurisée par des moyens particuliers.

En validant la transmission des données, le pilote accepte les conditions décrites dans le formulaire d'annonce et confirme avoir obtenu le consentement de tous les passagers.

[Envoyer le formulaire](#)

[Home](#)



Annonces à la douane

- Au maximum 24 heures avant décollage/atterrissage
 - Minimum 2 heures avant l'atterrissage à BEX / LSGB
 - Minimum 1 heure avant le décollage de BEX / LSGB
- ☒ Si **aucun contrôle** de la douane à l'heure indiquée par le pilote : → **mainlevée automatique**
- ☒ Décollages anticipés : → **Interdits**
- ☒ Atterrissage avant l'heure : → **Attendre**
- ☒ **!** En cas de changement d'horaire de plus de 30' ou d'annulation d'un vol déjà annoncé, le pilote avise impérativement la douane via **+41 22 979 19 55**



Conditions cadres : douane

Les marchandises suivantes peuvent être emportées :

- Équipement de l'aéronef
- Effets personnels usagés du pilote et des passagers
- Provisions de voyage pour 1 jour
- Alcool, tabac et autres marchandises dans les limites des tolérances et des franchises.

(informations cf. www.douane.admin.ch = informations pour particuliers)

- ☒ Si autres marchandises emportées ou réparations effectuées sur appareil CH ou si réparations effectuées en CH sur appareil étranger : ➔ **Aérodrome douanier !**



Conditions cadre : Police

- Les occupants de l'avion sont en possession de documents d'identité valables
- Les voyageurs soumis à l'obligation du visa doivent obligatoirement emprunter un aéroport douanier



Exploitant de l'aérodrome : responsabilités d'AeroBex

- Il est l'interlocuteur et la personne de confiance de la douane
- Assure liaison avec la douane, il annonce les vols transfrontaliers
- Prend les mesures organisationnelles pour que les personnes resp. bagages soient soumis aux contrôles
- S'informe auprès du bureau de douane de contrôle :
 - En cas de doute quant au bon déroulement des procédures douanières
 - En cas de dépassement des franchises douanières
 - En cas de doute quant au traitement douaniers des appareils ou de réparations